

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1732

25 août 2010

SOMMAIRE

Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l.	83127	KPI Residential Property 13 S.à r.l.	83120
Activision Luxembourg S.à r.l.	83112	KPI Residential Property 18 S.à.r.l.	83120
Agit S.A.	83117	KPI Residential Property 20 S.à.r.l.	83121
A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A.	83117	KPI Residential Property 21 S.à.r.l.	83122
Aryt Holding S.A.	83118	KPI Retail Property 40 S.à.r.l.	83121
Atech Corporation S.A.	83118	LB Software S.A.	83122
Atex Finance S.A.	83118	Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A.	83116
Balouis Trading S.A.	83119	MENA Joint Investment Fund S.C.A., SI-CAV-SIF	83090
Caterpillar International Finance Luxembourg S.à.r.l.	83113	MICROS-Fidelio Luxembourg S.à r.l.	83116
Caterpillar Luxembourg Group S. à r.l. ..	83113	Natur Produkt Holdings Limited S.A.	83122
Caterpillar Luxembourg S.à.r.l.	83113	Nicoletta International S.A.	83114
CBRail S.à r.l.	83119	OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l.	83128
C&E Holdings Luxembourg	83109	Performance Invest Spf S.A.	83123
Chotebor Holdings S.à r.l.	83128	Pol S.A.	83127
C-Tec SA	83117	Seminvest S.A. Holding	83110
Deroma Financière S.A.	83119	Sestante 1 S.à r.l.	83116
EFI Eurofinance Investments Holding S.A.	83119	Silla S.A.	83136
Ellis Miller S.A.	83123	Société Anonyme des Bétons Frais	83115
Environnement et Construction S.A.	83114	Techimp Technologies S.A.	83111
Goudal Gestion S.à r.l.	83114	Techimp Technologies S.A.	83111
Helium Syndication S.C.A.	83128	The Presidents S.A.	83112
Hottinger Luxembourg S.A.	83115	Tramacor S.A.	83112
IHK Holding S.à.r.l.	83120	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR	83111
Ilaz Investment S.A.	83109	Vasco Invest S.A.	83112
International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.	83115	Veloce Due S.à.r.l.	83112

MENA Joint Investment Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.372.

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the "Meeting") of MENA Joint Investment Fund S.C.A., SICAV-SIF, a société en commandite par actions, having its registered office at 4, rue d'Arlon, L-9399 Windhof, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20 May 2010, registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under number B 153372 (hereinafter the "Company").

The Meeting is opened at under the chair of Mr. Edouard Albaret, juriste, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following:

Restatement of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in the form attached as an appendix of the proxies annexed to the present deed;

B. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purpose;

C. According to the attendance list, out of one thousand (1,000) Participating Shares, forty-eight (48) Investor Shares and the one (1) General Partner Share in issue, one thousand (1,000) Participating Shares, forty-eight (48) Investors Shares and the one (1) General Partner Share are represented, i.e. 100 % of the issued shares;

D. All shareholders being present or represented and considering themselves as being duly convened and informed of the agenda, the Meeting may take place without justifying the sending of any convening notice, in accordance with article 23 of the Articles;

E. The quorum required for the Item on the Agenda, according to Luxembourg laws, is 50% of the share capital. The resolutions on such item, in order to be adopted, shall be carried by (i) at least seventy-five percent (75%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented and (ii) the consent of MENA Joint Investment Fund Management S.A. as general partner of the Company;

F. According to the attached attendance list, such quorum is reached;

G. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda;

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The Meeting decides to restate the Articles as to read as follows:

Chapter I - Form, Term, Object, Registered office

Art. 1. Name and Form. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of "MENA JOINT INVESTMENT FUND S.C.A., SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for a limited period of time. It shall be terminated on 31 December 2020 without prejudice to the extraordinary general meeting of shareholders amending these articles of incorporation to extend the duration of the Company, by a resolution of the general meeting of shareholders taken with (i) a majority of not less than seventy-five percent (75%) of the votes attached to all outstanding shares issued by the Company and validly cast by the shareholders present or represented at such meeting of shareholders with a seventy-five percent (75%) quorum requirement (a "Shareholders Special Consent"); and (ii) the consent of the General Partner.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds invested in it in securities of all kinds, undertakings for collective investment as well as any other permissible assets, in order to spread investment risk and enable its shareholders to benefit from the results of the management thereof.

The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its purpose in accordance with the law dated 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the "Law of 13 February 2007"), as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company shall be in Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

If the General Partner considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office's normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II - Capital

Art. 5. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Company. The minimum capital of the Company cannot be lower than the level provided for by the Law of 13 February 2007. Such minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a specialized investment fund under Luxembourg law.

The Company was incorporated with a subscribed share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into (i) one (1) General Partner Share of no nominal value with an initial par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-), (ii) one thousand (1,000) Participating Shares of no nominal value, with an initial par value of one US Dollar (USD 1) each, and (iii) forty-eight (48) Investors Shares of no nominal value with an initial par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each. Upon incorporation each share was fully paid-up.

The distribution rights attached to each such class of shares are described in article 26 below.

For the purposes of the consolidation of the accounts, the base currency of the Company shall be the lawful currency of the United States of America expressed in these articles of incorporation as "US Dollars" or "USD".

Art. 6. Capital Variation. The Company's share capital shall vary, without any amendment to these articles of incorporation, as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares.

Chapter III - Shares

Art. 7. Form of Shares. The shares of the Company shall be issued in registered form.

All shares of the Company shall be registered in the register of shareholders kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The General Partner shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if any, shall be signed by the General Partner. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Company may issue temporary share certificates in such form as the General Partner may determine.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address is provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

A duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, if a shareholder so requests and proves to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed. The new share certificate shall specify that it is a duplicate. Upon its issuance, the original share certificate shall become void.

Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

Art. 8. Classes of Shares. The shares of the Company are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the Law of 13 February 2007 and the Company will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the said law.

Each class of shares may differ from the other classes with respect to its cost structure, the initial investment required or the currency in which the net asset value is expressed or any other feature.

The share capital of the Company shall be represented by the following classes of shares of no nominal value:

(i) "General Partner Share": one management share which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company;

(ii) "Participating Shares": a special class of shares which have been subscribed upon incorporation of the Company and which entitle its holder to receive the Carried Interest after payment of the Preferred Return (as defined in article 26 hereof and reflected in the issuing documents of the Company);

(iii) "Investors Shares": an ordinary class of shares which shall be subscribed by limited shareholders (associés commanditaires) and which entitle its holders to receive the Preferred Return and other distribution rights (as described in article 26 below and reflected in the issuing documents of the Company).

Art. 9. Issue of Shares. Subject to the provisions of the Law of 13 February 2007 and in accordance with the issuing documents of the Company, the General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares at any time, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except when such issue in a specific share class bearing specific distribution rights (i.e. Participating Shares holding carried interest rights) would have a material dilution effect for the existing holders of such shares. In this latter case, no additional shares in the relevant class shall be issued without granting a preferential right to subscribe to existing shareholders and without the approval of two thirds of the votes attached to the relevant shares of such existing shareholders as further described in the issuing documents of the Company.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the General Partner may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the issuing documents of the Company.

In addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the Law of 13 February 2007, the General Partner may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of commitments, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the application of default interest payments on shares subscribed and unpaid when due, restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares, as further specified in the issuing documents of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company.

The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver to the shareholder any written confirmation of such shareholding.

Art. 10. Redemption. The General Partner shall determine whether shareholders of any particular class of shares may request the redemption of all or part of their shares by the Company or not, in accordance with the terms and procedures described in the issuing documents of the Company and within the limits provided by law and these articles of incorporation.

The Company may redeem shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company, as provided in the issuing documents of the Company.

The Company shall not proceed to redemption of shares in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in the Law of 13 February 2007 as a result of such redemption.

The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company.

Shares may be redeemed on a pro rata basis between existing shareholders for example (i) in order to distribute to the shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to article 26 herein, (ii) if the value of the assets of the Company has decreased to an amount determined by the General Partner to be below the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner or, (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation.

In addition, shares may be redeemed compulsorily in accordance with article 13 “Limitation on the Ownership of Shares” herein.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy in specie the payment of the redemption price to any shareholder who agrees by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the shares to be redeemed, in accordance with the issuing documents of the Company. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of a Luxembourg independent auditor. The costs of any such transfers shall be borne by the Company.

Art. 11. Transfer of Shares. When a shareholder has outstanding obligations vis-à-vis the Company, by virtue of his subscription agreement or otherwise, shares held by such shareholder may only be transferred, pledged or assigned with the written consent from the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld. In such event, any transfer or assignment of shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement and/or shareholders agreement entered into by the seller or otherwise.

Art. 12. Conversion. Shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their shares of any class into shares of another existing class.

Art. 13. Limitations of the Ownership of Shares. The General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity if the General Partner considers that this ownership violates the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand-Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company.

In such instance, the General Partner may:

a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a person who is not authorized to hold shares in the Company;

b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a person who is not authorized to hold such shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears that one or several persons is or are owner or owners of a proportion of the shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The following procedure shall be applied:

1. the General Partner shall send a notice (the “Redemption Notice”) to the relevant investor possessing the shares to be redeemed; the Redemption Notice shall specify the shares to be redeemed, the price to be paid, the redemption date and the place where the redemption price shall be payable. The Redemption Notice may be sent to the investor by recorded delivery letter to his last known address. The investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the shares to be redeemed specified in the Redemption Notice at the redemption date. From the close of business of the day specified in the Redemption Notice, the investor shall cease to be the owner of the shares specified in the Redemption Notice and the certificates representing these shares shall be rendered null and void in the financial and legal records of the Company;

2. the price at which the shares specified in the Redemption Notice shall be redeemed (the “Redemption Price”) shall be determined in accordance with the rules fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company.

In particular, the General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any “US Person” unless such ownership is in compliance with the relevant US laws and regulations. The term “US Person” means any resident or person with the nationality of the United States of America or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States of America or any person falling within the definition of “US Person” under such laws.

Art. 14. Net Asset Value. The net asset value of the shares of the Company shall be determined at least once a year and expressed in the currency(ies) decided upon by the General Partner. The General Partner shall decide the days by reference to which the assets of the Company shall be valued (each a “Valuation Day”) and the appropriate manner in which to communicate the net asset value per share, in accordance with the legislation in force and the issuing documents of the Company.

I. The Company’s assets shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities;
- all dividends and distributions payable to the Company either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);

- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Company's preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written-off;
- the Company's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures;
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

II. The Company's liabilities shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company but not yet paid;
- a provision for any tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the General Partner;
- all other liabilities of the Company of any kind, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to: start-up costs; expenses in connection with and fees payable to, its investment manager(s), advisers(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors; administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of issuing documents of the Company, explanatory memoranda, registration statements and financial reports) and other operating expenses; the cost of buying and selling assets (transaction costs); interest and bank charges, as well as taxes and other governmental charges.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis yearly or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The value of the Company's assets shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the General Partner. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the General Partner;
- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the General Partner;
- investments in private equity securities will be valued at a fair value under the direction of the General Partner in accordance with appropriate professional standards, such as the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines in effect as of the applicable date (the "Valuation Principles"), as further specified in the issuing documents of the Company;
- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;
- the value of other assets will be determined prudently and in good faith under the direction of the General Partner in accordance with the relevant valuation principles and procedures.

The General Partner, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the General Partner, or by a committee appointed by the General Partner, or by a designee of the General Partner.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the valuation/accounting principles specified in the issuing documents of the Company.

Adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

For each class, the net asset value per share shall be calculated in the relevant reference currency with respect to each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such class (which shall be equal to the assets minus the liabilities

attributable to such class) by the number of shares issued and in circulation in such class; assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant reference currency, based on the relevant exchange rates.

Art. 15. Suspension of Calculation of the Net Asset Value. The General Partner may suspend the determination of the net asset value, in accordance with the issuing documents of the Company, in the following cases:

- when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets are closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;
- when the information or calculation sources normally used to determine the value of assets are unavailable, or if the value of an investment cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;
- when exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions or if purchase or sale transactions cannot be executed at normal rates;
- when the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent the Company from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner;
- when, for any other reason, the prices of any significant investments cannot be promptly or accurately ascertained; and
- when the Company is in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction.

The suspension of the calculation of the net asset value shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Company, unless the General Partner is of the opinion that a publication is not necessary considering the short period of the suspension.

Chapter IV - Administration and Management of the company

Art. 16. General Partner. The Company shall be managed by “MENA Joint Investment Fund Management S.A.” in its capacity as general partner of the Company (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (“General Partner”).

The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation, removal, or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who need not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amending the articles of incorporation, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 17. Powers of the General Partner. The General Partner, applying the principle of risk spreading, shall determine the investment policies and strategies of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the issuing documents of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

The Company is authorized to employ techniques and instruments to the full extent permitted by law for the purpose of efficient portfolio management.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company’s purpose.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the General Partner.

The General Partner may appoint committees, investment advisers and managers, as well as any other management or administrative agents in accordance with the issuing documents of the Company. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 18. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 19. Removal of the General Partner. The General Partner may not be removed by the Company and replaced by another general partner in any event except under the following circumstances and conditions, as reflected in the issuing documents of the Company:

(A) (a “For Cause Removal”) by decision of the general meeting of shareholders of the Company taken with a majority of not less than two thirds (2/3) of the votes attached to all outstanding shares issued by the Company and validly cast by the shareholders present or represented at such meeting with a quorum requirement of two thirds (2/3) of the share capital (a “Shareholders Qualified Consent”) upon the occurrence of any of the following events:

any representation made by the General Partner in the subscription documentation and/or shareholders agreement or in any writing furnished shall be intentionally false in any material respect on the date as of which it is made;

the General Partner shall have engaged in gross negligence, fraud or willful misconduct or acted with reckless disregard in managing the affairs of the Company;

the General Partner shall have committed a material breach of its obligations in respect of the Company (as set forth herein, in the subscription documentation and/or shareholders agreement), where such material breach is capable of remedy, such material breach has not been remedied within sixty (60) Business Days – such concept being defined as any bank business day in Luxembourg and Cairo – (or, in accordance with the issuing documents of the Company, such longer period as may be reasonable, in any case not to exceed ninety (90) Business Days) of receipt by the General Partner of written notice of such material breach;

the General Partner or Citadel Capital S.A.E. shall have committed a crime involving fraud and/or financial dishonesty;

the General Partner or Citadel Capital S.A.E. has become the subject of a judicial order or proceeding, whether voluntary or involuntary, under any bankruptcy or insolvency law, or has become the subject of proceedings providing for its dissolution or winding-up or has a receiver or an administrative receiver appointed of its assets or a substantial part thereof, or is otherwise barred, on a permanent basis, from engaging in fund management business; or

the occurrence of a change of control event (as specified in the issuing documents of the Company).

(B) (a “Without Cause Removal”) at any time by decision of the general meeting of shareholders of the Company acting by a Shareholders Special Consent.

(C) If the General Partner fails to replace any Key Person within one hundred twenty (120) calendar days of the relevant Key Person Event (as per the arrangements reflected in the issuing documents of the Company), by decision of the general meeting of shareholders acting by a Shareholders Special Consent.

In each of (A), (B) and (C) above, the decisions of the general meeting of shareholders shall be validly passed without the favorable vote of the General Partner.

Art. 20. Liability. The holders of Investors Shares and Participating Shares, with the exception of the General Partner as holder of the General Partner Share, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 21. Conflict of Interests. Without prejudice to the procedures for the approval of transactions involving conflicts of interests as set forth in the issuing documents of the Company:

(a) no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors and/or managers and/or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm; and

(b) any director, manager or officer of the General Partner who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 22. Indemnification. The Company may indemnify the General Partner, any officer, director, shareholder, general partner, agent, member, partner or employee, or controlling person of the General Partner and any other persons including shareholders’ representatives.

Chapter V - General meetings

Art. 23. General meetings of the Company. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, subject to the provisions of these articles of incorporation and the issuing documents of the Company, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, either at the Company’s registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 11.00 a.m. (Luxembourg time) on the first Tuesday of June. If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least twenty-one (21) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder’s address recorded in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner shall reasonably determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings by designating in writing or by facsimile, telegram or telex, other persons to act as their proxy.

Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner or upon the request of shareholders representing a minimum of ten percent (10%) of the capital of the Company.

Subject to the provisions of these articles of incorporation, the requirements for participation, the quorum and the majority at each general meeting are those outlined in articles 67 and 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Save as otherwise provided in these articles of incorporation, any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending these articles of incorporation, including any resolution passed at a second general meeting called following an inquorate first meeting, must be passed with (i) a presence quorum of not less than two thirds (2/3) of the shares issued by the Company, (ii) the approval of a majority of at least seventy-five percent (75%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

In accordance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, that changes the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class. The resolutions, in order to be valid, must be adopted in compliance with the quorum and majority requirements referred herein, with respect to each class concerned.

Art. 24. General meetings in class(es) of Shares. The provisions of article 23 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a class of shares are passed by a majority of fifty percent (50%) plus one (1) of the votes of the shareholders present or represented.

Chapter VI - Annual accounts

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year shall start on 1st January of each year and shall end on 31st December. The first financial year shall end on 31 December 2010.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 26. Distributions. Subject to the provisions of this article, all proceeds arising from the sale, exchange, recapitalization or other disposition of all or any portion of an investment, or any income received by or on behalf of the Company in relation to each investment, that are in excess of amounts required in the good faith judgment of the General Partner to meet the company's expenses, shall be, subject to possible re-investments (as further described in the issuing documents of the Company), distributed in the following order of priority:

(a) first, to each holder of Investors Shares, pro rata based on the ratio of its current shareholding of Investors Shares to the total outstanding Investors Shares, until each such holder receives an amount equal to (i) its aggregate capital contributions, at the date of such distribution and (ii) a preferred return of twelve percent (12%) per annum (compounded annually in arrears on the basis of a 365-day year) of its aggregate capital contributions from the date on which each such capital contribution was due to be made pursuant to the corresponding drawdown notice to the date on which it was repaid (the "Preferred Return"); and

(b) second, to each holder of Participating Shares, pro rata based on the ratio of its current shareholding of Participating Shares to the total outstanding Participating Shares, until each holder of Participating Shares receives an amount equal to the subscription price of the Participating Shares plus twenty five percent (25%) of the aggregate distributions made under (a) (ii) above; and

(c) third, (i) eighty percent (80%) of all further distributions shall be distributed to the holders of the Investors Shares, pro rata based on each such holder's ratio of current shareholding of Investors Shares to the total outstanding Investors

Shares, and (ii) the remaining twenty percent (20%) shall be distributed to the holders of the Participating Shares, pro rata based on each such holder's ratio of current shareholding of Participating Shares to the total outstanding Participating Shares (the distribution rights attaching to the Participating Shares pursuant to (b) and (c)(ii) above, the "Carried Interest").

The Company may re-invest proceeds from the disposition of all or part of investments, in an amount not to exceed the cost basis of such investments, into new investment opportunities as long as their expected realization falls within the term of the Company.

Distributions may be made by means of annual dividends and interim dividends to the extent feasible as well as by the redemption of shares or the allocation of the Company's liquidation proceeds, as the case may be.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time, as specified in the issuing documents of the Company.

Any dividend distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of shares issued by the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Chapter VII - Auditor

Art. 27. Auditor. The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfill all duties prescribed by law.

Chapter VIII - Depositary

Art. 28. Depositary. The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the Law of 13 February 2007.

The depositary shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 13 February 2007 and any other applicable laws and regulations.

Chapter IX - Winding-up - Liquidation

Art. 29. Winding-up - Liquidation. The Company may at any time upon proposition of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company passed with (i) a presence quorum of seventy-five percent (75%) of the shares issued by the Company, (ii) the approval of a majority of seventy-five percent (75%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner. If the above mentioned quorum requirement is not met at the first meeting called, then, resolutions shall be passed with a fifty percent (50%) quorum requirement with the same voting requirements for the second meeting called.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital provided for by the Law of 13 February 2007, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the General Partner. The general meeting of shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by a majority of fifty percent (50%) plus one (1) of the votes of the shareholders present or represented at the meeting without the favorable vote of the General Partner.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital provided for by the Law of 13 February 2007; in such an event, the general meeting of shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting without the favorable vote of the General Partner.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Upon termination of the Company, no further business shall be conducted except for such action as shall be necessary for the orderly winding-up of the affairs of the Company, the protection and realisation of the assets of the Company and the distribution of such assets amongst the shareholders. Liquidation shall be carried out by the General Partner; provided however, that if the General Partner is removed or has withdrawn and a replacement general partner of the Company has not been appointed, the general meeting of shareholders acting by a Shareholders Special Consent shall appoint the liquidator, who may be physical persons or legal entities, and shall determine its powers and compensation.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The liquidator shall cause the Company to pay all debts, obligations and liabilities of the Company and all costs of liquidation and shall make adequate provision for any present or future contemplated obligations or contingencies, in each case to the extent of the assets of the Company, and shall use all reasonable efforts to sell any or all of the assets of the Company on the best terms available but, if unsuccessful, it may distribute all or any of such assets on the basis and in accordance with the value of such assets established pursuant to the Valuation Principles. The liquidator shall cause the remaining proceeds and assets to be allocated and distributed amongst the shareholders on the basis set out in Article 26 of these articles of incorporation and the issuing documents of the Company.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the caisse de consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

Chapter IX - General provisions

Art. 30. Applicable Law. In respect of all matters not governed by these articles of incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto, and the relevant laws and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the Law of 13 February 2007.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de MENA Joint Investment Fund S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, constituée suivant acte en date du 20 mai 2010 reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-153372 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Edouard Albaret, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

A. L'ordre du jour est le suivant:

Refonte des statuts de la Société (les «Statuts») en la forme jointe en annexe aux procurations annexées au présent acte

B. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrés en même temps;

C. Selon la liste de présence, sur les mille (1,000) Actions de Participation, quarante-huit (48) Actions d'Investisseurs et une (1) Action de Commandité en circulation, mille (1,000) Actions de Participation, quarante-huit (48) Actions d'Investisseurs et une (1) Action de Commandité sont représentées, soit 100 % des actions émises;

D. Tous les actionnaires étant présents ou représentés et se considérant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée peut être tenue sans avoir à justifier de l'envoi de convocations, conformément à l'article 23 des Statuts;

E. Le quorum requis pour les délibérations sur du point à l'ordre du jour, conformément à la législation luxembourgeoise, est de 50% du capital social. Les décisions sur ce point, pour être adoptées, doivent réunir (i) au moins soixante-quinze pourcent (75%) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés et (ii) l'accord de MENA Joint Investment Fund Management S.A., associé gérant commandité de la Société;

F. Selon la liste de présence ci-jointe, ce quorum est atteint;

G. La présente Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend les décisions suivantes à l'unanimité:

Première décision

L'assemblée générale décide la refonte des Statuts pour leur donner la teneur suivante:

Chapitre I^{er} - Forme, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront à l'avenir propriétaires des actions, une société sous la forme d'une société en commandite par actions, qualifiée de société d'in-

vestissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de «MENA Joint Investment Fund S.C.A., SICAV-SIF» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée. Elle prendra fin le 31 décembre 2020, à moins que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne modifie les présents statuts, afin d'étendre la durée vie de la Société, par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise (i) à la majorité d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des votes attachés à toutes les actions en circulation émises par la Société, et valablement exprimés par les actionnaires présents ou représentés à une telle assemblée générale des actionnaires, sous réserve d'un quorum de soixante-quinze (75) pour cent (un «Consentement Spécial des Actionnaires»), et (ii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs de toutes sortes, en organismes de placement collectif aussi bien que dans tous autres actifs autorisés par la Loi, et dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et mener toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés (la «Loi du 13 février 2007»), telle que modifiée, complétée ou abrogée au fil du temps.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales et autres sièges peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où l'Associé Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société de droit luxembourgeois.

Chapitre II - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la valeur totale de l'actif net de la Société. Le capital minimum de la Société ne pourra être inférieur au montant minimum requis par la Loi du 13 février 2007. Ce montant minimum devra être atteint dans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société aura été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisés de droit luxembourgeois.

Le capital social de la Société lors de sa constitution s'élève à cinquante mille Dollars américains (USD 50.000,-), représenté par (i) une (1) «Action de Commandité» («General Partner Share») sans valeur nominale, ayant une valeur comptable initiale de mille Dollars américains (USD 1.000,-), (ii) mille (1.000) «Actions de Participation» («Participating Shares») sans valeur nominale, ayant chacune une valeur comptable initiale d'un Dollar américain (USD 1,-), et (iii) quarante-huit (48) «Actions d'Investisseur» («Investors Shares»), sans valeur nominale, ayant chacune une valeur comptable initiale de mille Dollars américains (USD 1.000,-). A la constitution, chaque action a été entièrement libérée.

Les droits de distribution attachés à chacune de ces classes d'actions sont tels que décrits à l'article 26 ci-dessous.

Pour des raisons de consolidation des comptes, la devise de base de la Société sera la devise ayant cours légal aux États-Unis d'Amérique, à laquelle les présents statuts font référence par «Dollar américain» ou «USD».

Art. 6. Variation du capital social. Le capital social de la Société pourra varier, sans modification des statuts, en raison de l'émission d'actions nouvelles ou de rachat par la Société de ses actions.

Chapitre III - Actions

Art. 7. Formes des Actions. Les actions de la Société devront être émises sous forme nominative.

Toutes les actions de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ledit registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant des versements effectués.

La propriété de l'action nominative s'établit par l'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires. L'Associé Gérant Commandité décidera si un certificat constatant cette inscription doit être délivré à l'actionnaire ou si celui-ci doit recevoir une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions seront, le cas échéant, signés par l'Associé Gérant Commandité. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en facsimile. La Société peut émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

Tout actionnaire ayant droit à des actions nominatives fournira à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, celle-ci peut permettre que mention en soit faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société, à son siège social, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

Un duplicata peut être émis à la demande d'un actionnaire, dans le cas où celui-ci démontre à la Société que son certificat a été perdu, endommagé ou détruit, aux conditions et moyennant les garanties que la Société peut déterminer, y compris, notamment, sous forme d'une police d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie. Le nouveau certificat précisera qu'il s'agit d'un duplicata. Dès l'émission du nouveau certificat, le certificat original sera nul.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut, à son gré, mettre à la charge de l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en raison de l'émission et de l'inscription du certificat de remplacement ou de l'annulation de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs action(s) est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donne droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions au pro rata.

Art. 8. Classes d'Actions. Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de la Loi du 13 février 2007 et la Société refusera d'émettre des actions dès lors que leur bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas de la qualité d'investisseur institutionnel, professionnel ou averti au sens de cette loi.

Chaque classe d'actions peut se distinguer des autres classes en raison de sa structure de frais, de l'investissement initial requis, de la devise dans laquelle est exprimée la valeur nette d'inventaire, ou de toute autre caractéristique.

Le capital social de la Société sera constitué des classes d'actions suivantes, sans valeur nominale:

(i) «Action de Commandité» ou «General Partner Share»: une action de direction, qui a été souscrite par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'Associé Gérant Commandité de la Société;

(ii) «Actions de Participation» ou «Participating Shares»: une classe d'action particulière qui a été souscrite à la constitution de la Société, et qui confère le droit à l'actionnaire de recevoir un «Carried Interest» après le paiement du «Rendement Préférentiel» («Preferred Return», tel que défini à l'article 26 ci-dessous et reflété dans les documents d'émission de la Société);

(iii) «Actions d'Investisseurs» ou «Investors Shares»: une classe d'actions ordinaires, qui seront souscrites par les associés commanditaires, et qui leur confère le droit de recevoir le «Rendement Préférentiel» et d'autres droits de distribution (tel que décrit à l'article 26 ci-dessous et reflété dans les documents d'émission de la Société).

Art. 9. Émission d'actions. Sous réserve des dispositions de la Loi du 13 février 2007 et conformément aux dispositions des documents d'émission de la Société, l'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre, à moins que ces émissions au sein d'une classe d'actions spécifique bénéficiant de droits de distribution particuliers (i.e. des Actions de Participation donnant droit au Carried Interest) ne risquent d'entraîner un effet de dilution important en défaveur des détenteurs existants de ces actions. Dans ce cas, aucune action supplémentaire de la classe en question ne pourra être émise sans attribuer de droit préférentiel de souscription en faveur des actionnaires existants et sans l'approbation des deux tiers des droits de vote attachés auxdites actions des actionnaires existants, tel que décrit plus avant dans les documents d'émission de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe d'actions; l'Associé Gérant Commandité peut, notamment, décider que les actions d'une certaine classe seront uniquement émises pendant une ou plusieurs période(s) déterminées ou selon toute autre périodicité prévue dans les documents d'émission de la Société.

Outre les restrictions concernant l'éligibilité des investisseurs prévues par la Loi du 13 février 2007, l'Associé Gérant Commandité peut déterminer toute autre condition de souscription tel qu'un montant minimum d'engagements, un montant minimum de la valeur nette d'inventaire totale des actions devant être initialement souscrites, un montant minimum d'actions supplémentaires devant être émises, l'application d'un paiement des intérêts moratoires sur les actions souscrites et non payées à échéance, des restrictions concernant la propriété des actions ou encore les montants minimaux de détention d'actions, tel que spécifié dans les documents d'émission de la Société.

Lorsque la Société propose des actions à la souscription, le prix par action offerte sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix ainsi déterminé sera exigible endéans une période prévue par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans les documents d'émission de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de délivrer à l'actionnaire toute confirmation écrite de cet actionariat.

Art. 10. Rachat. L'Associé Gérant Commandité déterminera si les actionnaires d'une classe d'actions spécifique sont ou non en droit d'exiger le rachat, par la Société, de l'ensemble ou d'une partie de leurs actions, conformément aux conditions et procédures applicables décrites dans les documents d'émission de la Société, dans les limites prescrites par la Loi et prévues dans les présents statuts.

La Société pourra procéder au rachat d'actions lorsque l'Associé Gérant Commandité estime qu'un tel rachat est dans les meilleurs intérêts de la Société, tel que précisé dans les documents d'émission de la Société.

La Société ne procédera pas au rachat des actions si, à la suite d'un tel rachat, les actifs nets de la Société venaient à tomber sous le seuil de capital minimum prévu par la Loi du 13 février 2007.

Le Prix de Rachat sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix ainsi déterminé sera exigible endéans une période prévue par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans les documents d'émission de la Société.

Les actions pourront être rachetées proportionnellement par les actionnaires existants, par exemple (i) afin de distribuer aux actionnaires le produit net d'investissement d'un actif cédé par la Société, nonobstant toute autre distribution conformément à l'article 26 ci-dessous, (ii) si la valeur des actifs de la Société a baissé jusqu'à un montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité comme étant un niveau minimum permettant à la Société de fonctionner d'une manière économiquement efficace ou, (iii) s'il y a eu un changement défavorable de la situation économique ou politique.

Par ailleurs, les actions pourront être obligatoirement rachetées, conformément à l'article 13 «Restriction à la propriété des actions» des présentes.

La Société aura le droit, si l'Associé Gérant Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du Prix de Rachat en nature, à tout actionnaire qui aura donné son accord, en attribuant à cet actionnaire des investissements provenant de la masse des actifs de la Société égaux à la valeur des actions à racheter, conformément aux dispositions des documents d'émission de la Société. La nature et le type d'actif à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable, sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial d'un réviseur d'entreprises indépendant établi au Luxembourg. Les frais de chaque transfert seront supportés par la Société.

Art. 11. Transfert d'actions. Lorsque, en vertu de son contrat de souscription ou pour un autre motif, un actionnaire ne s'est pas entièrement acquitté de ses obligations vis-à-vis de la Société, les actions détenues par ledit actionnaire ne peuvent être transférées, données en gage ou attribuées qu'avec le consentement écrit de l'Associé Gérant Commandité, lequel consentement ne pourra être refusé sans motif raisonnable. Dans cette hypothèse, tout transfert ou attribution d'actions ordinaires n'est par ailleurs possible que si l'acheteur ou le cessionnaire assume complètement par écrit, préalablement au transfert ou à l'attribution, toutes les obligations restantes du vendeur en vertu du contrat de souscription et/ou du pacte d'actionnaires conclu(s) avec le vendeur ou pour un autre motif.

Art. 12. Conversion. Les actionnaires ne sont pas en droit d'exiger la conversion de tout ou partie de leurs actions de toute classe en actions d'autres classes existantes.

Art. 13. Restriction à la propriété des actions. L'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention des actions de la Société par toute personne physique ou morale, si, selon l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une telle détention viole les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout autre pays, ou s'il peut en résulter que la Société soit soumise à une fiscalité autre que luxembourgeoise ou si elle peut autrement porter préjudice à la Société.

Dans une telle situation, l'Associé Gérant Commandité peut:

a) refuser l'émission de toute action et l'enregistrement de tout transfert d'actions si cette émission ou ce transfert est susceptible ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de ces actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions dans la Société;

b) procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions s'il apparaît qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, seule ou avec d'autres personnes, est propriétaire d'actions de la Société, ou procéder au rachat forcé d'une partie des actions s'il apparaît qu'une personne détient ou que plusieurs personnes détiennent des actions de la Société d'une manière telle que cela soit ou puisse causer un préjudice à la Société. La procédure suivante devra être appliquée:

1. L'Associé Gérant Commandité devra envoyer un avis (appelé ci-après l'«Avis de Rachat») à l'investisseur concerné possédant les actions à racheter; l'Avis de Rachat devra préciser les actions à racheter, le Prix de Rachat qui sera payé, la date de rachat et le lieu où ce prix devra être payé. L'Avis de Rachat sera envoyé à l'investisseur par lettre recommandée à sa dernière adresse connue. L'investisseur en question sera obligé de remettre à la Société, à la date de rachat, le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions à racheter mentionnées dans l'Avis de Rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour précisé dans l'Avis de Rachat, l'investisseur cessera d'être propriétaire des actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et les certificats représentatifs de ces actions seront déclarés nuls et non avenus dans les registres comptables et juridiques de la Société;

2. le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (le «Prix de Rachat») devra être déterminé conformément aux règles établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans les documents d'émission de la Société.

Plus particulièrement, l'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention d'actions dans la Société par tout Ressortissant des États-Unis à moins qu'une telle détention ne soit conforme aux lois et règlements applicables des États-Unis d'Amérique. Le terme de «Ressortissant des États-Unis» signifie tout individu citoyen ou résident des États-Unis d'Amérique ou d'un des territoires, possessions ou régions sous leur juridiction, ou toute autre société, association ou entité constituée conformément aux ou régie par les lois des États-Unis d'Amérique ou toute personne considérée comme Ressortissant des États-Unis d'Amérique en vertu du droit des États-Unis d'Amérique applicable en la matière.

Art. 14. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire des actions de la Société, sera déterminée au moins une fois par an et exprimée dans la ou les devise(s) fixée(s) par l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité fixe les jours auxquels la valeur des actifs de la Société sera déterminée (chacun, un «Jour d'Évaluation») et les modalités selon lesquelles la valeur nette d'inventaire par action est rendue publique, conformément à la législation en vigueur ainsi qu'aux dispositions des documents d'émission de la Société.

I. Les actifs de la Société comprennent:

- toutes les liquidités en caisse ou détenues sur des comptes, y compris les intérêts courus et à recevoir;
- tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres toujours en suspens;
- tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable;
- tous les dividendes et distributions payables à la Société, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts courus et à recevoir sur tous les titres productifs d'intérêts, à moins que ces intérêts soient inclus dans le principal de ces titres;
- les coûts d'établissement de la Société, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été amortis;
- les autres actifs immobiliers de la Société, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes requis;
- tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

II. Les engagements de la Société comprennent:

- tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;
- tous les engagements connus échus ou non, y compris les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société mais non encore payés;
- les provisions pour tout impôt dû en date du Jour d'Évaluation ainsi que toute autre provision autorisée ou approuvée par l'Associé Gérant Commandité;
- tous les autres engagements de la Société quelle que soit leur nature, à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à charge de la Société; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative: les frais de constitution; la rémunération / les honoraires des personnes suivantes, ainsi que tous frais afférents: le(s) gestionnaire(s) et conseiller(s) en investissement de la Société, les experts-comptables, la banque dépositaire et ses correspondants bancaires, les agents de registre et de transfert, les agents payeurs, les courtiers, distributeurs, agents permanents aux lieux d'enregistrement ainsi que les réviseurs d'entreprises de la Société; agents administratif et domiciliaire, les frais de promotion, d'impression, de compte-rendu, de publication (y compris la promotion ou l'élaboration et l'impression des documents d'émission de la Société, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement, rapports financiers), ainsi que tous les frais de fonctionnement connexes; les frais d'acquisition et de vente des actifs (frais et transaction); les intérêts et frais bancaires, ainsi que les impôts et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les frais administratifs et autres frais de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé pour une année ou d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type.

III. La valeur des actifs de la Société est déterminée comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- l'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible

sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu approuvé par l'Associé Gérant Commandité. Si ce cours n'est pas représentatif d'une juste valeur, l'évaluation de ces valeurs immobilières, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés pourront être évalués sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi sous la direction de l'Associé Gérant Commandité;

- l'évaluation des titres et instruments monétaires non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur la valeur probable de réalisation du titre, estimée de bonne foi sous la direction de l'Associé Gérant Commandité;

- les investissements dans des titres de capital à risque seront évalués à leur juste valeur sous la direction de l'Associé Gérant Commandité conformément aux normes professionnelles appropriées, telles que les directives d'évaluation («International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines») en vigueur à la date applicable (les «Principes d'Évaluation»), tel que précisé dans les documents d'émission de la Société;

- l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (OTC), tels que les futures, les forwards et les options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, se base sur leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé Gérant Commandité, sur la base de modèles financiers reconnus sur le marché et de façon similaire pour toutes les catégories de contrats. La valeur nette de liquidation d'une position dérivée correspond au bénéfice net/à la perte nette non réalisé(e) sur la position en question;

- l'évaluation d'autres avoirs se fait avec prudence et de bonne foi sous la direction de l'Associé Gérant Commandité, conformément aux principes et procédures d'évaluation appropriés.

L'Associé Gérant Commandité peut, à sa discrétion, permettre d'utiliser d'autres méthodes d'évaluation s'il estime que de telles évaluations reflètent mieux la valeur réelle d'un avoir de la Société.

La juste valeur d'un actif sera déterminée, si nécessaire, par l'Associé Gérant Commandité, ou par un comité nommé par l'Associé Gérant Commandité, ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité.

Toutes les règles seront interprétées et les évaluations effectuées conformément aux principes d'évaluation/de comptabilité précisés dans les documents d'émission de la Société.

Des provisions adéquates seront réalisées pour les dépenses encourues par la Société et il sera tenu compte des engagements hors-bilan sur base de critères justes et prudents.

Pour chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de référence eu égard à chaque Jour d'Évaluation en divisant les avoirs nets attribuables à une classe d'actions concernée (constitués des avoirs de cette classe d'actions diminués des engagements qui sont attribuables à cette classe) par le nombre d'actions émises et en circulation pour la classe d'actions concernée; les actifs et engagements libellés dans des devises étrangères seront convertis dans la devise de référence, sur la base du taux de change approprié.

Art. 15. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, conformément aux dispositions des documents d'émission de la Société, dans les cas suivants:

- lorsque les bourses ou les marchés fournissant les cotations pour une part significative des actifs sont fermés, ou que les transactions y sont soit suspendues, soit soumises à restrictions ou impossibles à exécuter dans les quantités permettant d'établir des justes prix;

- lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs sont indisponibles, ou lorsque pour une raison quelconque la valeur d'un investissement ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude nécessaires;

- lorsque des restrictions de change ou de transfert de capitaux empêchent l'exécution des transactions ou lorsque les transactions d'achat ou de vente ne peuvent pas être exécutées à des taux de change normaux;

- lorsque, en raison de facteurs qui relèvent, entre autres, de la situation politique, économique, militaire ou monétaire, ou en cas de force majeure, la Société est dans l'impossibilité d'assurer la gestion courante de ses actifs et engagements et de déterminer la valeur nette d'inventaire d'une manière normale ou raisonnable;

- lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement substantiel ne peut pas être déterminé rapidement ou avec précision; et

- lorsque la Société est en train d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire devra être notifiée aux personnes concernées par tous les moyens pouvant être raisonnablement mis en œuvre par la Société, à moins que l'Associé Gérant Commandité estime la publication inutile compte tenu de la courte durée de la période de suspension.

Chapitre IV - Administration et Gestion de la société

Art. 16. Associé Gérant Commandité. La Société sera gérée par «MENA Joint Investment Fund Management S.A.» en sa qualité d'Associé Gérant Commandité de la Société, une société constituée selon le droit luxembourgeois (l'«Associé Gérant Commandité»).

L'Associé Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation, de révocation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, dès lors qu'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, est nommé afin de prendre toutes les mesures urgentes ou de simple gestion administrative, jusqu'à ce que soit tenue une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur doit convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires ont la faculté de nommer un remplaçant de l'Associé Gérant Commandité par décision adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un nouvel associé gérant commandité n'est pas subordonnée à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité, appliquant le principe de la répartition des risques, déterminera les politiques et stratégies d'investissement de la Société, et les lignes de conduite à suivre dans la gestion de la Société, tel que précisé dans les documents d'émission de la Société, conformément à la législation en vigueur.

La Société est autorisée à employer des techniques et des instruments dans les mesures permises par la Loi dans l'objectif d'une gestion efficace du portefeuille.

L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes de disposition et d'administration compatibles avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut nommer des comités, des conseillers en investissement et des directeurs, ainsi que tout autre agent de direction ou agents administratifs, conformément aux dispositions des documents d'émission de la Société. L'Associé Gérant Commandité peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

Art. 18. Représentation de la société. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 19. Révocation de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité ne peut, en aucun cas, être révoqué par la Société et remplacé par un autre associé gérant commandité, excepté dans les circonstances et sous les conditions suivantes, tel que reflété dans les documents d'émission de la Société:

(A) («Révocation Avec Motif») par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise avec une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes attachés à toutes les actions en circulation émises par la Société et valablement exprimés par les actionnaires présents et représentés à cette assemblée, avec un quorum s'élevant aux deux tiers (2/3) du capital social (un «Consentement Qualifié des Actionnaires»), lors de la survenance de l'un des événements suivants:

(i) tout engagement pris ou déclaration faite par l'Associé Gérant Commandité dans la documentation de souscription et/ou le pacte d'actionnaires, ou dans tout autre document écrit est intentionnellement faux en ses aspects matériels à la date dudit document;

(ii) l'Associé Gérant Commandité a commis une négligence grave, une fraude ou une faute intentionnelle ou a fait preuve d'une grande imprudence dans la gestion des affaires de la Société;

(iii) l'Associé Gérant Commandité a commis une violation de ses obligations à l'égard de la Société (telles qu'établies dans les présentes, dans la documentation de souscription et/ou le pacte d'actionnaires), dans le cas où cette violation étant susceptible d'être réparée, il n'y a pas été remédié dans les soixante (60) jours ouvrables – cette notion étant définie comme tout jour ouvrable au Luxembourg et au Caire – (ou, conformément aux documents d'émission de la Société, une période plus longue dans une mesure raisonnable, dans tous les cas n'excédant pas quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables) de la réception par l'Associé Gérant Commandité d'une notification écrite d'une telle violation;

(iv) l'Associé Gérant Commandité ou Citadel Capital S.A.E. ont commis un délit impliquant un acte frauduleux et/ou de la malhonnêteté financière;

(v) l'Associé Gérant Commandité ou Citadel Capital S.A.E. fait l'objet d'une ordonnance judiciaire ou toute procédure, volontaire ou involontaire, soumise à une quelconque loi de faillite ou d'insolvabilité, ou fait l'objet d'une procédure visant sa dissolution ou sa liquidation ou s'est vu nommer un administrateur judiciaire pour ses avoirs ou une part substantielle de ceux-ci, ou est autrement empêché, de manière permanente, de se livrer à une activité de gestion de fonds; ou

(vi) la survenance d'un changement de contrôle («change of control event»), tel que spécifié dans les documents d'émission de la Société).

(B) («Révocation Sans Motif») à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée par Consentement Spécial des Actionnaires.

(C) si l'Associé Gérant Commandité ne parvient pas à remplacer une personne clef («Key Person») dans les cent vingt (120) jours d'un évènement impliquant une personne clef («Key Person Event») (conformément aux dispositions reflétées dans les documents d'émission de la Société), par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée par Consentement Spécial des Actionnaires.

Dans chacun des cas (A), (B) et (C) ci-dessus, les décisions des assemblées générales des actionnaires sont valablement adoptées sans le vote favorable de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 20. Responsabilité. Les détenteurs d'Actions d'Investisseurs et d'Actions de Participation, à l'exception de l'Associé Gérant Commandité en qualité de détenteur de l'Action de Commandité, s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 21. Conflits d'intérêts. Sans préjudice des procédures d'approbation des transactions impliquant des conflits d'intérêts, telles que décrites dans les documents d'émission de la Société:

(a) aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise, ne pourront être affectés ou invalidés du fait que l'Associé Gérant Commandité, ou un ou plusieurs directeur(s), administrateur(s) et/ou fondé(s) de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité a un intérêt dans, ou est un administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise;

(b) tout directeur, administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité agissant comme directeur, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur les sujets en lien avec un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 22. Indemnisation. La Société est autorisée à indemniser l'Associé Gérant Commandité et tout agent, gérant, actionnaire, associé gérant commandité, associé, membre, employé ou personne contrôlant l'Associé Gérant Commandité, ainsi que toute autre personne pertinente, y compris les représentants des actionnaires.

Chapitre V - Assemblées générales

Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que chaque décision de l'assemblée générale modifiant les statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité, conformément aux dispositions des présents statuts et des documents d'émission de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société soit en un autre lieu au Luxembourg, précisé dans la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 11 heures (heure de Luxembourg) le premier mardi du mois de juin. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé Gérant Commandité estime que des circonstances exceptionnelles nécessitent cette mesure.

D'autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par l'Associé Gérant Commandité, conformément à un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée, au moins vingt-et-un (21) jours avant l'assemblée, à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

L'Associé Gérant Commandité peut raisonnablement déterminer toute autre condition à satisfaire par les actionnaires pour assister à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque action, quelle que soit sa valeur, confère un droit de vote. Les fractions d'actions ne permettent pas l'exercice du droit de vote.

Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées par écrit, par facsimile, télégramme, ou télex ou en désignant une personne pour les représenter.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication lui permettant d'être identifié, et permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre l'une l'autre de manière continue, et de participer effectivement à l'assemblée, est réputé être présent pour le calcul des quorum et majorité.

Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires par le biais d'un formulaire de vote signé, envoyé par courrier, facsimile, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent seulement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société contenant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de cette assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire

de voter pour ou contre la décision, ou encore de s'abstenir de voter, en cochant la case appropriée d'une croix. La Société prendra seulement en compte les formulaires de vote reçus avant le déroulement de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils font référence.

L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Associé Gérant Commandité ou à la demande des actionnaires représentant au minimum dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Sauf stipulation contraire des présents statuts, les exigences en termes de participation, de quorum et de majorité à chaque assemblée générale sont celles posées aux articles 67 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A moins qu'il n'en soit autrement stipulé dans les présents statuts, toute décision de l'assemblée des actionnaires visant à modifier les présents statuts, y compris toute décision adoptée à une seconde assemblée générale convoquée suite à une première assemblée n'ayant pas réuni le quorum, doit être approuvée avec (i) un quorum minimum de deux tiers (2/3) des actions émises par la Société, (ii) une majorité d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société modifiant les droits des actionnaires de toute classe par rapport aux droits des détenteurs d'actions de toute autre classe(s) fera également l'objet d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la (des) classe(s) concernée(s). Pour être valables, les décisions doivent être prises conformément aux exigences de quorum et de majorité précisées dans les présentes, eu égard à chaque classe(s) concernée(s).

Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires des Classes d'Actions. Les dispositions de l'article 23 s'appliqueront mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'une classe d'actions sont prises à une majorité de cinquante pour cent (50%) plus une (1) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre VI - Comptes annuels

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre. Le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2010.

La Société publiera un rapport annuel conformément à la législation en vigueur.

Art. 26. Distributions. Sous réserve des stipulations du présent article 26, tous les produits découlant de la vente, l'échange, la recapitalisation ou autre disposition de tout ou partie d'un investissement, ou de tout revenu perçu par ou pour le compte de la Société en relation avec chaque investissement, qui excèdent les montants nécessaires, selon l'avis de bonne foi de l'Associé Gérant Commandité, pour couvrir les frais de la Société seront, sous réserve d'éventuels réinvestissements (tel que décrit plus avant dans les documents d'émission de la Société), distribués dans l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier lieu, à chaque détenteur d'Actions d'Investisseurs, au pro rata de sa participation en Actions d'Investisseurs par rapport au nombre total d'Actions d'Investisseurs alors en circulation, jusqu'à ce que chacun ait respectivement reçu un montant égal (i) à sa contribution totale au capital de la Société à la date où une telle distribution est effectuée, et (ii) à un rendement préférentiel de douze pour cent (12%) par an (composés annuellement à termes échus sur la base d'une année de 365 jours) sur la somme de ses contributions au capital de la Société depuis la date à laquelle chaque contribution au capital de la Société était prévue, conformément à l'avis d'appel de fonds correspondant, jusqu'à la date à laquelle cette contribution a été remboursée (le «Rendement Préférentiel», «Preferred Return»);

(b) deuxièmement, à chaque détenteur d'Actions de Participation, au pro rata de leur participation en Actions de Participation par rapport au nombre total d'Actions de Participation alors en circulation, jusqu'à ce que chacun ait respectivement reçu un montant égal au prix de souscription des Actions de Participation plus vingt-cinq pour cent (25%) de la somme des distributions effectuées en vertu du point (a)(ii) ci-dessus; et

(c) troisièmement, (i) quatre-vingt pour cent (80%) de toutes autres distributions seront distribués aux détenteurs d'Actions d'Investisseurs, au pro rata de leur participation en Actions d'Investisseurs par rapport au nombre total d'Actions d'Investisseurs alors en circulation, et (ii) les vingt pour cent (20%) restants seront distribués aux détenteurs d'Actions de Participation au pro rata de leur participation en Actions de Participation par rapport au nombre total d'Actions de Participation alors en circulation (les droits aux distributions s'attachant aux Actions de Participation en vertu des points (b) et (c)(ii) ci-dessus, le «Carried Interest»)

La Société peut réinvestir le produit de la disposition de tout ou partie des investissements, pour un montant n'excédant pas le coût nominal de ces investissements, dans de nouvelles opportunités d'investissement dès lors que leur réalisation attendue se situe pendant la durée de vie de la Société.

Les distributions peuvent être effectuées par le biais de dividendes annuels ainsi que de dividendes provisoires, dans la mesure du possible, ainsi que par le rachat des actions ou la distribution du boni de liquidation, le cas échéant.

Les paiements des distributions aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à ces actionnaires aux adresses inscrites dans le registre des actionnaires.

Les distributions pourront être versées dans la devise, en temps et lieu tels que déterminés en temps opportun par l'Associé Gérant Commandité, tel que spécifié dans les documents d'émission de la Société.

Toute distribution de dividendes non réclamée dans les cinq (5) ans de sa déclaration sera réputée abandonnée et reviendra à la (ou aux) classe(s) d'actions émises par la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par celle-ci à la disposition des bénéficiaires.

Chapitre VII - Réviseur d'entreprises

Art. 27. Réviseur d'entreprises. Toutes les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la Loi.

Chapitre VIII - Dépositaire

Art. 28. Dépositaire. La Société désignera un dépositaire respectant les exigences de la Loi du 13 Février 2007.

Le dépositaire devra accomplir les fonctions et responsabilités prévues par la Loi du 13 février 2007 et tout autre loi et règlement applicable.

Chapitre IX - Dissolution - Liquidation

Art. 29. Dissolution/Liquidation. La Société peut à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée avec (i) un quorum de soixante-quinze pour cent (75%) des actions émises par la Société, (ii) l'approbation par une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, et (iii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité. Si le quorum susmentionné n'est pas atteint à la première assemblée convoquée, alors les décisions seront adoptées avec un quorum de cinquante pour cent (50%) et les mêmes exigences de majorité à la deuxième assemblée convoquée.

Si le capital social descendait sous le seuil des deux tiers (2/3) du capital minimum prévu par la Loi du 13 février 2007, la question de la dissolution de la Société serait soumise à l'assemblée générale des actionnaires par l'Associé Gérant Commandité. L'assemblée générale des actionnaires, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, décidera à une majorité de cinquante pour cent (50%) plus une (1) des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, sans le vote favorable de l'Associé gérant Commandité.

La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'assemblée générale des actionnaires si le capital social tombe sous le quart (1/4) du capital minimum prévu par la Loi du 13 février 2007; dans ce cas, l'assemblée générale se tiendra sans condition de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées, sans le vote favorable de l'Associé gérant Commandité.

L'assemblée générale doit être convoquée de sorte à être organisée dans une période de quarante (40) jours suivant la constatation que les actifs nets de la Société sont tombés, respectivement, sous les deux tiers (2/3) ou sous le quart (1/4) du minimum légal.

Au terme de l'existence de la Société, aucune activité ne devra être conduite excepté pour les nécessités du bon déroulement de la liquidation de la Société, la protection et la réalisation des avoirs de la Société et la distribution de ces avoirs aux actionnaires. La liquidation sera effectuée par l'Associé Gérant Commandité; étant toutefois entendu que si l'Associé Gérant Commandité a été révoqué ou s'est retiré et qu'un associé gérant commandité remplaçant n'a pas été désigné, l'assemblée générale des actionnaires, agissant par Consentement Spécial des Actionnaires, devra désigner le liquidateur qui pourra être une personne physique ou morale, et devra déterminer ses pouvoirs et rémunération.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois applicable. Le liquidateur devra s'assurer que la Société paye tous ses engagements, dettes et obligations et tous les coûts relatifs à la liquidation; il devra faire des provisions adéquates pour toutes obligations présentes ou futures envisagées ou frais divers, dans chaque cas à la mesure des avoirs de la Société; il devra faire tous efforts raisonnables pour vendre tout ou partie des avoirs de la Société aux meilleurs conditions possibles mais, s'il n'y parvient pas, il pourra distribuer tout ou partie de ces avoirs sur la base de et conformément à la valeur de tels avoirs établie suivant les Principes d'Évaluation. Le liquidateur devra faire en sorte que les bénéfices et avoirs restants soient alloués et distribués aux actionnaires sur la base de l'article 26 de ces statuts et des documents d'émission de la Société.

A l'issue de la procédure de liquidation, tous montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires seront versées à la caisse de consignation qui les gardera à disposition de l'actionnaire concerné pendant la durée prévue par la Loi. A la fin de cette période, le solde sera versé à l'État luxembourgeois.

Chapitre X - Dispositions générales

Art. 30. Loi applicable. Tous les points non régis par les présents statuts seront soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'aux lois et règlements applicables aux organismes de placement collectif luxembourgeois, notamment à la Loi du 13 février 2007.

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. ALBARET, A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2010. Relation: LAC/2010/34280. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010111661/1094.

(100126398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

C&E Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C&E Holdings Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087077/11.

(100097061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Ilaz Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 99.378.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Emile HENRY, né le 1^{er} mai 1936 à Kortrijk (Belgique), de nationalité belge, demeurant au 36 rue de Spa, B-1000 Bruxelles,

ci-après dénommé: «le mandant»,

ici représenté par Monsieur Laurent HENRY, né le 9 juin 1975 à Ixelles, demeurant au 32 Guido Gezelle straat, B-1780 Wemmel,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «ILAZ INVESTMENT S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.378, a été constituée au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné le 13 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 421 du 21 avril 2004.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75'000.- EUR) représenté par sept mille cinq cents (7'500) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

III.- Que le mandant, dûment représenté, est devenu propriétaire de la totalité des actions de la Société.

IV.- Que le mandant est également propriétaire de l'intégralité des 50.500 obligations de la Société.

V.- Que la Société a des pertes dépassant $\frac{3}{4}$ de son capital social.

VI. Que le mandat, en sa qualité d'actionnaire unique et d'obligataire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société en sa qualité de liquidateur.

VII.- Que le mandant, dûment représenté, déclare que le passif de la Société n'est pas apuré en totalité, puisqu'il y subsiste un montant de EUR 585,893.69 (cinq cent quatre-vingt cinq mille huit cent quatre-vingt treize euros et soixante neuf cents), repartit comme suit:

- Emprunt obligataire: EUR 505,000.00,
- Avance actionnaire Emile HENRY: 76,245.79,
- Fournisseurs: 1,916.65,
- Provisions: EUR 2,731.25

VIII.- Que nonobstant la subsistance du passif précité de EUR 585,893.69 (cinq cent quatre-vingt cinq mille huit cent quatre-vingt treize euros et soixante neuf cents), le mandant, dûment représenté, déclare que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux de la société dissoute, connus ou encore inconnus.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège de la Société, soit au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires ainsi que du registre obligataires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HENRY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juin 2010. Relation: EAC/2010/7434. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010087229/56.

(100096976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Seminvest S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.835.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

la société «QUOTE-INVEST CORP. INC.», une société constituée et existant sous le droit de la République du Panama, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama-city, République de Panama,

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de directeur avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que la société «SEMINVEST S.A. HOLDING» (la «Société»), une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 98835, a été constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, C numéro 314 du 18 mars 2004.

II.- Que le capital social de Société s'élève actuellement à trente-cinq mille euros (35'000.- EUR) divisé en trois cent cinquante (350) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent cinquante (350) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif

pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais résultant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7663. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010087437/46.

(100097023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010087468/14.

(100096940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Techimp Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHIMP TECHNOLOGIES S.A.

Référence de publication: 2010087473/10.

(100097018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Techimp Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHIMP TECHNOLOGIES S.A.

Référence de publication: 2010087474/10.

(100097019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

The Presidents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 58, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 84.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087477/10.

(100096984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Tramacor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 45.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010087481/13.

(100097055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Veloce Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VELOCE DUE S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087498/11.

(100097060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Vasco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 122.857.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087496/10.

(100096968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Activision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.012.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 113.465.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'actionnaire ATVI C.V., propriétaire de 160.496 parts sociales ordinaires de la Société comme suit:

- Milner House 18, Parliament Street, P.O. Box HM1561, Hamilton HM FX, Bermuda.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010087786/15.

(100096139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Caterpillar International Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.550.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.096.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 25 juin 2010

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Fred C. Mason de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Christopher Honda, ayant son adresse professionnelle au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à compter du 1^{er} juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caterpillar International Finance Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010087801/18.

(100096036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Caterpillar Luxembourg Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.249.150,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 119.817.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 15 juin 2010

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Fred C. Mason de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Christopher Honda, ayant son adresse professionnelle au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à compter du 1^{er} juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caterpillar Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010087805/18.

(100096043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Caterpillar Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 129.821.700,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.381.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 17 juin 2010

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Fred C. Mason de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Christopher Honda, ayant son adresse professionnelle au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à compter du 1^{er} juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caterpillar Luxembourg S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010087806/18.

(100096040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

ECO S.A., Environnement et Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.967.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 28 avril 2010

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, révoque Monsieur Gontran STIERNON de sa fonction d'administrateur et décide de nommer en remplacement Madame Nadia MEZI demeurant à B-7190 Ecaussinnes, 24, rue Bel'Air. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Daniel MARTENS
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010087811/14.

(100096169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Goudal Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 15, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 109.632.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2010 que le siège social de "Goudal Gestion Sarl" a été transféré du L-2221 Luxembourg, 43 rue de Neudorf au L-1251 Luxembourg, 15 avenue du Bois avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour la société
Christine LESUEUR
Un mandataire

Référence de publication: 2010087825/15.

(100096101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Nicoletta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.055.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg de manière extraordinaire le 11 février 2010

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Stemper, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve;
- Monsieur Naim Gjonaj, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve;
- Monsieur Rainer, Siegfried, Simon, Président du conseil d'administration et administrateur-délégué, demeurant professionnellement au D-20354 Hambourg (Allemagne), 41, Esplanade;
- Madame Christelle Rétif, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société KPMG Audit, société anonyme, dont le siège social se situe L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, aux fonctions de commissaire.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 12 avril 2010.

Pour extrait conforme
Nicoletta International S.A.
Pierre Stemper / Naim Gjonaj
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010087871/25.

(100096133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Hottinger Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.075.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 1^{er} juillet 2010

En date du 1^{er} juillet 2010, les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

De renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Frédéric HOTTINGER, de Monsieur Elo ROZENCWAJG et de Monsieur Laurent GUIMARD avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'année sociale clôturée au 31 décembre 2010 ainsi que de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François GONZALEZ avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'année sociale clôturée au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2010087837/18.

(100096049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.033.678.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

—
Le délégué à la gestion journalière de la Société a changé d'adresse:

Monsieur David Lewis, né le 12 mai 1953 à Radcliffe, Royaume-Uni, délégué à la gestion journalière de la Société, a désormais son adresse professionnelle au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2010087838/16.

(100096147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Société Anonyme des Bétons Frais, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R.C.S. Luxembourg B 6.752.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 12 mai 2010

L'assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la société Mazars, ayant son siège Rue Henri M. Schnadt, 10A, L-2530 Luxembourg, représentée par Monsieur Joseph HOBSCHEID.

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Mazars, ainsi nommée, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2012.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010087909/15.

(100096081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.048.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En date du 1^{er} juillet 2010, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Eric Vanderkerken en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet rétroactif au 7 juin 2010.

La même date, l'assemblée générale a nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Sylvie Abtal-Cola, administrateur de sociétés, née le 13 mai 1967 à Hayange, France, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 7 juin 2010.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010087852/18.

(100096064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

MICROS-Fidelio Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.796.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de La Société en date du 18 Juin 2010 que l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Révocation de M. Gary Kaufman de sa fonction de gérant de Manager A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MICROS-Fidelio Luxembourg S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010087866/16.

(100096144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Sestante 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 525.275,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.883.

—
Veillez prendre note que l'Associé MEDSTEAD LUXCO S.à r.l. immatriculé sous le numéro B122437 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, a transféré son siège social du 9 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach, au Luxembourg, au 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SESTANTE 1 S.à.r.l.
 Manacor (Luxembourg) S.A.
 Signatures
 Gérant

Référence de publication: 2010087904/16.

(100096132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.657.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088373/14.

(100098025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

C-Tec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 114.664.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Gesellschaftssitz am 6. Juli 2010 um 10.00 Uhr

Die Versammlung ruft einstimmig Frau Sonja MEYERS, wohnhaft in D – 54666 Irrel, Talstrasse, als Verwaltungsratsmitglied ab.

Sie wird ersetzt durch Frau Silke LEIFGEN, geborene MEYERS, geboren am 20.11.1969 in Prüm (D), wohnhaft in D – 54689 Dahnen, 3, Am Friedhof. Ihr Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2015 statt finden wird.

Die Versammlung verlängert ebenfalls bis zur Generalversammlung die im Jahre 2015 statt finden wird die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

Herr Frank LEIFGEN, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 31.01.1970 in Prüm (D), wohnhaft in D – 54689 Dahnen, 3, Am Friedhof

Frau Gisela LUDES, geborene BREUER, geboren am 20.03.1951 in Dahnen (D), wohnhaft in D – 54689 Dahnen, 9, Birkenweg

Die Versammlung ruft mit sofortiger Wirkung das Mandat des Rechnungskommissars Herr Jean-Louis POSSON ab.

Er wird ersetzt durch die Firma EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet ebenfalls bei der Generalversammlung die im Jahre 2015 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010088493/26.

(100097926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Agit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.383.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088411/14.

(100097981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Aryt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.601.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088438/14.

(100097975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Atech Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.789.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088439/14.

(100098054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Atex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.456.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088441/14.

(100098038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

CBRail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.933.

—
Extrait du résolution du conseil de gérance tenue en date du 6 juillet 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance prises en date du 6 juillet 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 6 juillet 2010, et que le Conseil de Gérance a décidé de prendre note du Transfer de l'adresse professionnelle du Gérant administratif Monsieur Herman van der Linden du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 6 juillet 2010, et que le Conseil de Gérance a décidé de prendre note du Transfer de l'adresse du Gérant Monsieur Herman van der Linden du 19, Yerserkerood, NL - 4617 NK Bergern op Zoom, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 6 juillet 2010,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Herman VAN DERLINDEN.

Référence de publication: 2010088523/18.

(100097915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Balouis Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.000.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010088461/14.

(100097988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Deroma Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.811.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010088562/14.

(100097995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

EFI Eurofinance Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.875.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088583/14.

(100098047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

IHK Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 97.475.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2010

L'Assemblée nomme pour une durée illimitée Mme Laure ROUGIER, demeurant professionnellement au 3-5 Chemin des Tuileries, CH-1293 Genève-Bellevue au poste de gérant de la société en remplacement de Mme Rachel BARLOW, gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088716/15.

(100098006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

KPI Residential Property 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.063.

—
Extrait de résolution du Conseil de Gérance tenu en date du 2 juillet 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance du 2 juillet 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert du siège social de l'actionnaire de la Société, BGP Investment S.à r.l. du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et BGP Management GmbH du Maximilianstr. 13, D-80539 München, au Prannerstr. 6, D-80333 München, avec effet au 1^{er} mars 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert de l'adresse du Gérant Unique de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010088779/19.

(100098551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

KPI Residential Property 18 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.326.

—
Extrait de résolution du Conseil de Gérance tenu en date du 2 juillet 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance du 2 juillet 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert du siège social de l'actionnaire de la Société, BGP Investment S.à r.l. du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et BGP Management GmbH du Maximilianstr. 13, D-80539 München, au Prannerstr. 6, D-80333 München, avec effet au 1^{er} mars 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert de l'adresse du Gérant Unique de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010088780/19.

(100098552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

KPI Residential Property 20 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.804.

Extrait de résolution du Conseil de Gérance tenu en date du 2 juillet 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance du 2 juillet 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert du siège social de l'actionnaire de la Société, BGP Investment S.à r.l. du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et BGP Management GmbH du Maximilianstr. 13, D-80539 München, au Prannerstr. 6, D-80333 München, avec effet au 1^{er} mars 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert de l'adresse du Gérant de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010088781/19.

(100098553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

KPI Retail Property 40 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.282.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales conclue et signée en date du 27 avril 2010 par-devant Dr. Gregor Basty, notaire à Munich (Allemagne) que:

M. Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950 à Mühlheim-Rhur (Allemagne), demeurant au Konsul Lieder Allee 5B, D-24226 Kiel (Allemagne) a cédé l'intégralité des 15 parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société à GRE Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Forsthaustraße, 2, D-82031 Grünwald (Allemagne), immatriculée auprès du Amtsgericht München (Allemagne) sous le numéro HRB 173219.

Suite à ce transfert, l'actionariat de la société est composé comme suit:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l.: 235 parts sociales

GRE Management GmbH: 15 parts sociales

Par les décisions écrites du 28 juin 2010, le gérant unique de la société a transféré le siège social de la société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

L'associé majoritaire de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 28 juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Le gérant unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 1^{er} juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088793/30.

(100098496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

KPI Residential Property 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.805.

—
Extrait de résolution du Conseil de Gérance tenu en date du 2 juillet 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance du 2 juillet 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert du siège social de l'actionnaire de la Société, BGP Investment S.à r.l. du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010, et BGP Management GmbH du Maximilianstr. 13, D-80539 München, au Prannerstr. 6, D-80333 München, avec effet au 1^{er} mars 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du transfert de l'adresse du Gérant Unique de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010088782/19.

(100098554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

—
Ce dépôt annule et remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 05/02/2010 sous la référence L100018809.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 4 février 2010

1. M. Dmitri LEVONYAN a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Oleg TSARKOV a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Alexei MEKHANIK a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Claude CRAUSER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 avril 1981, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur pour une durée de 1 an.

5. Mme Valérie FISSON, administrateur de sociétés, née à Aye (Belgique), le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur pour une durée de 1 an.

6. M. Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur pour une durée de 1 an.

7. Le siège de la société a été transféré au L – 1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2010.

Pour *NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A.*

United International Management S.A

Référence de publication: 2010088882/27.

(100097913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

LB Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.270.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088820/14.

(100098071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Performance Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.886.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088936/14.

(100097918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Ellis Miller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.278.

—
Im Jahr zweitausendzehn, am siebten Juli.

Ist vor Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), welche letztere als Depositärin der vorliegenden Gründungsurkunde fungiert.

Ist erschienen:

Herr Martin GITZINGER, Rechtsanwalt, geboren am 28. Februar 1965 in Saarbrücken, wohnhaft in D-66809 NALBACH, Am Karpfenteich 1a,

hier vertreten durch Herrn Claude GEIBEN, Magister der Rechtswissenschaften, mit beruflicher Anschrift in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

aufgrund einer privatschriftlichen Spezialvollmacht ausgestellt in Saarbrücken am 31. Mai 2010,

Welcher Komparent den amtierenden Notar dazu angehalten hat die Gründungsurkunde einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, welche der Komparent gründete, und von welcher er die Satzung wie folgt bestimmt:

Art. 1. Es ist durch den Komparenten, und unter all jenen welche in der Folge Eigentümer der hiernach ausgegebenen Aktien werden, eine luxemburgische anonyme Gesellschaft gegründet, unter dem Namen „ELLIS MILLER S.A.“.

Art. 2. Die Gesellschaft besteht auf unbestimmte Zeit. Sie kann aufgelöst werden durch eine Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre welche mit der Mehrheit abstimmt wie für Satzungsänderungen erforderlich.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch einfache Entscheidung der Verwaltungsrats an jeden anderen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden, sowie durch Entscheidung einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre wie in Angelegenheiten einer Satzungsänderung abstimmend, in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Sitz kann ins Ausland verlegt werden, durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrats, wenn außergewöhnliche Umstände militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur der normalen Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz im Wege stehen, oder imminently sind, und dies bis zur Beendigung solcher Umstände.

Unbeschadet einer solchen Verlegung ins Ausland, welche immer nur temporärer Natur sein kann, bleibt die Nationalität der Gesellschaft immer luxemburgisch.

Unter jeglichen Umständen kann die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft ins Ausland, sowie die Annahme einer ausländischen Nationalität durch die Gesellschaft, immer nur durch den einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter sowie aller Anleiheheigner erfolgen, welche zum diesem Zwecke in einer außerordentlichen Generalversammlung versammelt sein müssen.

Die Gesellschaft kann ihre Umwandlung von einer anonymen in eine europäische Gesellschaft (S.E.) luxemburgischen Rechts beschließen.

Die Gesellschaft mag per Beschluss des Verwaltungsrats sowohl im Großherzogtum Luxemburg, wie auch im Ausland, Tochtergesellschaften, Zweitsitze, Zweigstellen, Agenturen und Büros eröffnen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Verwaltung eines Portfolios von Werten durch den Erwerb von Beteiligungen, unter welcher Form auch immer, in jeglichen kaufmännischen, industriellen, finanziellen oder anderer Unternehmen, in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Gesellschaft zum selben Zweck auch die Akquirierung aller Werte und Rechte durch Zeichnung, Einbringung, Zeichnung, direkte Akquirierung, Kauf, Tausch, Aushandeln, oder auf jegliche andere Art und Weise betreiben kann. Sie kann auch aber auch jede Art von Patenten, Markenrechten, Modellen und Zeichnungen, Urheberrechte erwerben, sowie alle Rechte welche sie angeschafft oder geschaffen hat schützen lassen. Insbesondere kann die Gesellschaft Domainennamen anschaffen, schaffen, eintragen und schützen lassen, sowie die Gesellschaft auch alle jene Rechte nutzen und bewirtschaften kann. Die Gesellschaft kann Lizenzrechte vergeben, sowie auch auf andere Art und Weise ihre Rechte und ihr Wissen zur Verfügung stellen kann, gegen Bezahlung.

Sie kann auch den Unternehmen in denen sie Interessen erwirbt, sowie Dritten, jegliche Unterstützung und finanzielle Hilfestellung zuwenden, dies auch unter der Form von Darlehen, Vorschüsse, Garantien, sowie sie auch Mittel verleihen kann, sogar durch Ausgabe von Anleihen, oder sich anders verschulden um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen. Sie verwaltet zudem ihre Geldmittel und liquiden Mittel, mitunter durch Investierung am Geldmarkt, sowie in Werten und Finanzinstrumenten zu diesem Zweck.

Sie kann generell jegliche kommerzielle, industrielle, mobiliare, immobilare oder finanzielle Transaktionen ausführen, sowie auch Dienstleistungen erbringen, dies sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Transaktionen ausführen, welche der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks dienen.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 31.000.- EUR (einunddreissigtausend Euro) unterteilt in 31.000 (einunddreissigtausend Aktien) mit einem Nennwert von jeweils 1.-EUR (einem Euro), alle voll und ganz gezeichnet.

Die Aktien können werden als Namensaktien oder Inhaberaktien ausgestellt, je nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden, sofern die Generalversammlung, wie unter den Bedingungen für eine Satzungsänderung vorgeschrieben, abgehalten wird.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen der gesetzlichen Bedingungen und Anforderungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Die Gesellschaft kann mit einem einzigen Aktionär bestehen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für eine Dauer von nicht mehr als sechs Jahren gewählt. Sie sind wiederwählbar. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Präsidenten und eventuell einen Vizepräsidenten.

Wenn durch Abtritt, Sterbefall, oder aus einem anderen Grund, ein Posten eines Verwaltungsratsmitglieds frei wird, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder diesen provisorisch durch eine andere Person ersetzen. In diesem Fall muss die Generalversammlung, bei ihrer nächsten Sitzung, die endgültige Wahl vornehmen.

Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, und dieser Umstand rechtsverbindlich festgestellt ist, können die Funktionen des Verwaltungsrates durch eine einzige Person ausgeführt werden, welche Person nicht unbedingt der einzige Aktionär sein muss.

Wenn eine juristische Person zum Verwaltungsrat bestimmt wird ist dieselbe verpflichtet einen permanenten Vertreter zu bestimmen, welcher die Aufgabe hat diese Mission auszuführen und dies im Namen und für Rechnung derjenigen juristischen Person.

Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und hat dieselbe rechtliche Verantwortung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und auf eigene Rechnung ausführen, unbeschadet der gesamtschuldnerischen Schadensersatzpflicht der juristischen Person welche er vertritt. Dieselbe kann ihren Vertreter nur dann abberufen wenn sie gleichzeitig dessen Nachfolger bestimmt.

Die Ernennung und die Beendigung der Funktionen des Vertreters unterliegen denselben Bestimmungen bezüglich der Veröffentlichung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und für seine eigene Rechnung ausführen.

Die Verwaltungsratsmitglieder, sowie jegliche Personen welche den Sitzungen dieses Organs beiwohnen, haben die Verpflichtung nichts nach außen bekannt zu geben, dies auch nicht nach Beendigung ihrer Tätigkeiten, was jegliche Informationen anbetrifft über welche sie bezüglich der Gesellschaft verfügen, und deren Veröffentlichung der Gesellschaft Schaden zufügen könnte, mit Ausnahme der Fälle wo eine Veröffentlichung verlangt oder erlaubt ist, sei es entweder durch gesetzliche oder reglementarische Bestimmungen, oder im Interesse der Allgemeinheit

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Vollmachten um die Geschäfte der Gesellschaft zu tätigen, sowie jegliche Transaktionen durchzuführen welchen den gesellschaftlichen Zwecken dienen oder denselben nützlich sein können, unter Ausnahme derjenigen welche laut Gesetz oder laut diesen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind. Er kann zum Zwecke einer Arbitrage Kompromisse zeichnen, gütliche Einigungen per Transaktion eingehen, sowie auch jegliche Verzichte oder Aufhebungen von Sicherheiten, gegen Zahlung oder ohne Zahlung, verfügen.

Der Verwaltungsrat kann die Tagesgeschäfte der Gesellschaft ganz oder auch teilweise, sowie auch die Vertretung der Gesellschaft was diese Verwaltung anbetrifft, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Vertreter, welche alle nicht Aktionär sein müssen, delegieren.

Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift einer hierfür durch den Verwaltungsrat bestimmten Person.

Jedes Verwaltungsratsmitglied hat das Recht jede Informationen zu erhalten, welche an den Verwaltungsrat herangebracht werden.

Die Abgabe der Vertretung für tagesgeschäftliche Dinge an ein Mitglied des Verwaltungsrates oder die Vergabe von speziellen Vertretungsbefugnissen an ein solches Mitglied, verpflichtet den Verwaltungsrat jährlich darüber der ordentlichen Generalversammlung Rechenschaft, sowie über jegliche Entlohnungen, Bezüge, und Vorteile, wie auch immer geartet, die dadurch an den Vertreter oder diese Verwaltungsratsmitglieder geleistet wurden, zu geben.

Art. 8. Die gerichtlichen Anträge, sowohl wenn die Gesellschaft klagt oder beklagt wird, werden immer im Namen der Gesellschaft alleine, vertreten durch ihren Verwaltungsrat, ausgeführt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat versammelt sich so oft wie die Interessen der Gesellschaft dies verlangen. Die Versammlungen werden durch den Präsidenten, und in dessen Abwesenheit, vom Vizepräsidenten oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen.

Der Verwaltungsrat kann gültig abstimmen, wenn eine Mehrheit dessen Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei Sitzungen vertreten lassen, dies durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied. Ein Verwaltungsratsmitglied kann immer nur einen seiner Kollegen gleichzeitig vertreten.

Die Entscheidungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit gefällt. Im Falle eines Patts hat der Präsident nicht die entscheidende Stimme.

Im Falle von Dringlichkeit können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimmen schriftlich und durch jegliche Telekommunikationstechniken abgeben.

Der Verwaltungsrat kann mit Hilfe einer Videokonferenz abstimmen. Die Abstimmung wird vom Gesellschaftssitz aus geschaltet. Das Protokoll der Abstimmung anlässlich einer Videokonferenz, wird am Sitz der Gesellschaft durch den Sekretär des Verwaltungsrates erstellt.

Er wird den Verwaltungsratsmitgliedern innerhalb von fünfzehn Tagen ab dem Zeitpunkt der Sitzung zugestellt. Jedes Mitglied kann dem Sekretär schriftlich seine Zustimmung oder seine Einwände mitteilen.

Wenn im Laufe einer Videokonferenz eine substantielle Uneinigkeit zwischen den Teilnehmern entsteht, kann jedes Verwaltungsratsmitglied die Vertagung jenes Punktes der Tagesordnung, welcher Anlass zur Uneinigkeit gibt, auf eine kommende Sitzung des Verwaltungsrates vertagen lassen, welche dann innerhalb von 30 (dreißig) Tagen abgehalten werden muss, und anlässlich derselben die Mitglieder physisch zugegen oder vertreten sein müssen. Der erste Absatz dieses Artikels findet dann Anwendung.

Sofern keine abweichende und striktere Bestimmung des internen Reglements Anwendung findet, sind diejenigen Verwaltungsratsmitglieder welche an einer Videokonferenz teilnehmen als präsent zu werten, zum Zwecke der Ausrechnung des Quorums sowie der erforderlichen Mehrheit der Teilnahme, sofern die Identität des Teilnehmers an der Videokonferenz oder durch eine anderes Telekommunikationsmittel festgestellt werden kann. Diese technischen Mittel zur Identifikation müssen eine effektive und kontinuierliche Teilnahme an der Sitzung, deren Abstimmungen kontinuierlich übertragen werden, gewährleisten.

Jede Sitzung welche durch technische Übertragung auf Distanz abgehalten wird, gilt als auf dem Gesellschaftssitz abgehalten.

Die Gesellschaft kann sich ein internes Reglement geben, welches für alle Verwaltungsratsmitglieder bindend ist, und welches die zusätzlichen Anforderungen für das Abhalten von Sitzungen auf Distanz gilt.

Der Verwaltungsrat kann jegliche Beschlüsse durch Rundschreiben fassen. Die Vorschläge für die Beschlussfassungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrates in dem Falle schriftlich mitgeteilt, und diese geben ihre Entscheidung dann per Rückschreiben und schriftlich bekannt. Die Entscheidungen gelten als getroffen wenn eine Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme dafür abgibt.

Über die Beschlussfassungen des Verwaltungsrates werden Protokolle errichtet. Auszüge aus den Protokollen werden mit der Unterschrift vom Präsidenten, oder in dessen Abwesenheit, mit den Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gefasst.

Art. 10. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren kommissarischen Prüfern. Sie werden für eine Mandatsdauer von nicht mehr als sechs Jahren bestimmt. Sie können wiedergewählt werden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Jedes Jahr, am einunddreißigsten Dezember, werden die Bücher, Register und Konten der Gesellschaft abgeschlossen. Der Verwaltungsrat erstellt eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Anlagen zu den Jahreskonten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat sowie die kommissarischen Prüfer haben das Recht eine Generalversammlung einzuberufen sofern sie dies als opportun ansehen. Sie sind dazu verpflichtet eine solche innerhalb eines Monats einzuberufen, sofern Aktionäre welche mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen sie dazu schriftlich auffordern, und gleichzeitig die gewünschte Tagesordnung darlegen.

Die Einberufung jeglicher Generalversammlungen beinhaltet die Tagesordnung.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um jegliche Geschäfte zu tätigen oder zu ratifizieren sofern dieselben die Interessen der Gesellschaft berühren.

Ein oder mehrere Aktionäre, welche zusammen mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen, können der Tagesordnung ein oder mehrere neuen Punkte hinzufügen lassen. Die dementsprechende Anträge müssen der Gesellschaft an deren Sitz per Einschreibebrief mitgeteilt werden, dies mindestens fünf Tage vor Abhalten der Versammlung.

Die Auszüge der Protokolle der Generalversammlungen werden durch den Präsidenten des Verwaltungsrates, sonst durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates als konform attestiert.

Art. 13. Jeder Aktionär hat das Recht entweder persönlich oder durch einen Vertreter, welcher letzterer nicht selbst Aktionär sein muss, an Abstimmungen teilzunehmen. Jede Aktie gibt das Recht zu einer Stimme.

Art. 14. Die alljährliche Generalversammlung wird an jedem dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr, entweder am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort in derselben Gemeinde abgehalten, wie im Einberufungsschreiben zu bestimmen. Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, dann wird die Versammlung am nächst darauf folgendem Werktag zur selben Uhrzeit abgehalten.

Die alljährliche Generalversammlung ist dazu berufen die Konten und die jährlichen Geschäftsberichte anzunehmen, sowie sich über die Entlastung der Gesellschaftsorgane auszudrücken.

Sie bestimmt über die Verwendung und die Ausschüttung des Nettogewinns. Vom Nettogewinn werden fünf Prozent (5%) dazu verwendet einen gesetzlichen Reservefonds zu speisen; diese Speisung des gesetzlichen Reservefonds ist nicht mehr obligatorisch wenn diese Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat, muss allerdings wieder bis zur vollständigen Auffüllung aufgenommen werden wenn immer und aus welchem Grund auch immer, die gesetzliche Reserve beansprucht wurde.

Der Rest steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat ist dazu befugt im Laufe eines Geschäftsjahres Vorauszahlungen auf Dividende zu zahlen, dies unter den Bedingungen und Bestimmungen wie im Gesetz verankert.

Art. 15. Für jegliche nicht in den vorliegenden Satzungen geregelten Punkte, vereinbaren die Parteien, dass die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und deren Änderungen Anwendung finden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Gründung und endet am 31. Dezember 2010.

Die erste jährliche Generalversammlung wird im Jahr 2011 abgehalten.

Zeichnung

Das Gesellschaftskapital und dessen 31.000 (einunddreissigtausend) Aktien wurden alle durch den Komparenten Herrn Martin GITZINGER, vorbenannt, gezeichnet.

Alle Aktien, welche auf diese Art gezeichnet wurden, sind zu 50% (fünfzig Prozent) in Bar eingezahlt, so dass die Summe von 15.500.- EUR (fünfzehntausendfünfhunderteuro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem Notar per Banknachweis bescheinigt wurde.

Erklärung

Der Notar erklärt die Erfüllung der Bedingungen wie in Artikel 26 des Gesetzes über Handelsgesellschaften ausgeführt, überprüft zu haben, und erklärt ausdrücklich, dass dieselben erfüllt sind.

Kostenveranschlagung

Der Summe der Kosten, Auslagen, Gehälter sowie Lasten, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft bei dieser Gründung entstehen, betragen ungefähr 1.100.- EUR (eintausendeinhundert Euro).

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Und im selben Augenblick hat der Komparent, welcher die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertritt, sich in einer außerordentlichen Generalversammlung konstituiert, zu welcher er sich regelkonform einberufen erklärt, und er hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 1 (einen) festgelegt, und die Zahl der Prüfungskommissare auf 1 (einen).

Es wird zum alleinigen Verwaltungsrat bestimmt:

Frau Gabriele SCHNEIDER, Direktorin, geboren am 31. Oktober 1966 in Birkenfeld/Nahe, mit beruflicher Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Zweiter Beschluss

Es wird zum Prüfungskommissaren ernannt:

- Herr Claude GEIBEN, Magister der Rechtswissenschaften, geboren am 16. September 1971 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-2227 LUXEMBURG, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Dritter Beschluss

Die Mandate des einzigen Verwaltungsrats sowie des Prüfungskommissaren werden bis zum Ende der jährlichen Generalversammlung im Jahr 2016 laufen.

Vierter Beschluss

Die Adresse des Gesellschaftssitz wird L-1219 LUXEMBURG, 23, rue Beaumont.

Worüber Urkunde, verhandelt und aufgenommen in Luxemburg, am Tag, Monat und Jahr, wie am Anfang dieser Urkunde geschrieben.

Und nach Vorlesung dieser Urkunde an den Kompargenten hat derselbe diese mit Uns Notar zusammen unterschrieben.
Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. LAC/2010/30647. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095538/220.

(100106467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.887.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088954/14.

(100097919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.821.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2010

Les associés de la société Active Consulting for Technical Equipment S.à.r.l. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

La démission de:

- Monsieur Sidney SCHAMBURGER, ingénieur technicien en génie civil, demeurant à L-6834 Biver, 5, Kiirchestrooss, de son poste de gérant technique de la société est accepté à l'unanimité.

La démission de:

- Monsieur Wolfgang FEIT, conseiller en énergie, demeurant à D-54298 Welschbillig, 19, In der Haag, de son poste de gérant administratif de la société est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Wolfgang FEIT, conseiller en énergie, né le 16 juin 1960 à Saarbrücken, demeurant à D-54298 Welschbillig, 19, In der Haag

- Madame Pierrette KARGES, Ingénieur, né le 7 mars 1982 à Luxembourg, L-6951 Olingen, 3, rue de Flaxweiler, au poste de gérants techniques de la société.

D'autre part, les associés décident de nommer:

- Monsieur Jos WUTZ, technicien en bâtiment et Promoteur, né le 20/08/1966 à Dudelange, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks,

au poste de gérant administratif de la société.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Bridel, le 24 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010085981/30.

(100096179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Chotebor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.933.

Le Bilan abrégé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086630/11.

(100096183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.148.

Le Bilan abrégé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086765/11.

(100096188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.310.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.551,

represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27, Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;
- Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmédy, Belgium, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; and
- Martin David GRAHAM, born on December 7, 1978 in Glasgow, Scotland, residing professionally at 27, Knightsbridge, London SW1X 7LY, England.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551,

représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra

être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., précitée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27, Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;

- Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmédy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; et

- Martin David GRAHAM, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 27, Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Siebenaler et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30145. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096206/434.

(100107648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Silla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.787.

Je, soussignée,

Sandrine ANTONELLI

Demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 6.03.1969 à Savigny sur Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

SILLA S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 130.787

Date effective: le 29 juin 2010

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010086296/17.

(100096439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.
